

## Les modes actifs (marche à pied et vélo)

*Faire des modes actifs une alternative efficace et pertinente dans un milieu rural habitué à la voiture*

- Marche à pied, pratique du vélo, du roller, de la trottinette... ces modes sont accessibles à de nombreux publics : enfants, actifs, personnes âgées.
- Ils sont particulièrement utiles pour effectuer de courtes distances et pour les trajets de rabattement vers d'autres modes de transports.
- En milieu rural, les modes actifs bénéficient d'un cadre environnemental naturellement agréable qui peut être valorisé.
- La pratique des modes actifs de manière régulière amène de nombreux bénéfices pour la santé des usagers.
- Dans un espace rural où tout est conçu pour la voiture, il convient de :
  - créer et/ou améliorer des cheminements spécifiques et des arrêts sécurisés.
  - former/informer sur les usages de modes actifs pour une meilleure appréhension des risques, mais également pour comprendre les gains en termes de santé et d'environnement..



## La Marche-à-pied

Les voies douces peuvent être valorisées pour les trajets du quotidien, mais également dans un but touristique.

Un **pédibus** est une alternative piétonne à la voiture pour les trajets des scolaires vers l'école.

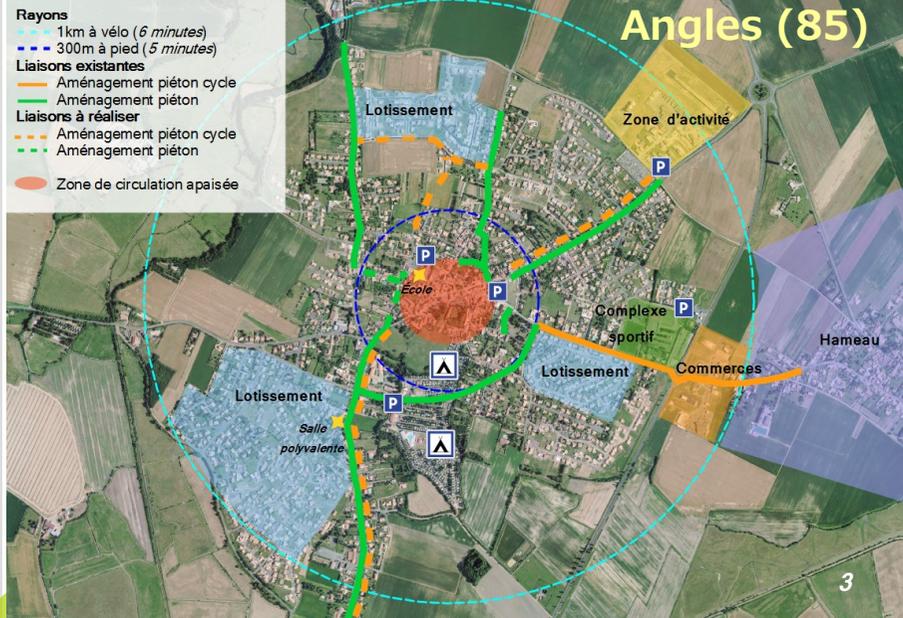


Pédibus dans la commune de Limours (91), 2014

Les liaisons vers l'extérieur en modes doux sont utiles pour favoriser la multimodalité. Elles permettent de rejoindre à pied ou à vélo un pôle de location de voiture, une gare, un arrêt de car.



- SOURCES :**
- 1) Mairie de Limours février – 2014
  - 2) Marchons vers l'école en région PACA – 2010
  - 3) DDTM85 – 2015
  - 4) Office de Tourisme de Saint Nazaire – 2016
  - 5) La Dépêche photo DR article de – 2011
  - 6) Centre Vélo La Roche/Yon – 2015



### Publics ciblés

Les modes doux sont accessibles à tous, et nécessitent moins de frais qu'une voiture individuelle. Enfants, seniors, salariés actifs et demandeurs d'emploi, à tout âge, pour effectuer de courtes distances, de nombreux projets sont possibles pour faire des modes actifs une alternative viable.

### Valorisation des cheminements doux

La perception des distances en milieu rural est différente de celle des usagers citadins. L'espacement entre les services et le manque d'équipement ou de mobilier urbain encourage les usagers à utiliser la voiture. Il est nécessaire de rendre agréable les cheminements doux pour inciter les usagers à utiliser les modes actifs

### La sécurité

Les piétons ou les cyclistes sont plus vulnérables face aux risques d'accidents. La sécurisation des aménagements piétonniers et cyclables est un enjeu important pour rassurer et favoriser la pratique des modes actifs.

## Le vélo

Les aménagements cyclables doivent être variés et sécurisés. Ils facilitent la circulation dans les centres-bourgs.

Circuit "Velocéan" à Saint Nazaire (44), 2016



Un **vélobus** permet aux enfants de pratiquer le vélo pour aller à l'école, tout en disposant d'un encadrement pour assurer leur sécurité.



Vélobus dans la commune de Colomiers (31), 2011



Mise à disposition de vélos et vélos à assistance électrique Vélyon à La Roche sur Yon (85) en location par Impulsyon, 2015

# Le code de la rue

**Une route plus sûre jusqu'au cœur des villes. C'est de cette volonté qu'est née la démarche du code de la rue, conciliant sécurité et circulation, écologie et partage de l'espace public.**

En 2008, une évolution du Code de la route énonce un principe de prudence à l'égard des plus vulnérables, notamment les piétons. Pour que ce principe se généralise et s'ancre dans les comportements, les zones spécifiques - «zone 30», «zone de rencontre» et «zone piétonne» - bénéficient d'une unité de règles et de signalisation partout en France. Chacun peut ainsi adapter plus facilement son comportement : réduction de la vitesse pour les automobilistes, double sens de circulation quasi-généralisé en « zone 30 » et en « zone de rencontre » pour les cyclistes, traversée de la chaussée facilitée pour les piétons.

Le code de la rue déroule donc une triple notion :

- \*Le respect mutuel de tous les utilisateurs de la voie publique, en rappelant aux automobilistes la nécessité de redoubler de vigilance envers les plus vulnérables ;

- \*Le renforcement de la sécurité, avec une signalisation claire, des règles de circulation et de stationnement spécifiques et des aménagements compréhensibles réduisant les vitesses des usagers, mais aussi avec le port d'un gilet de sécurité pour les cyclistes ;

- \*L'écologie, en favorisant les modes de circulation doux en ville.

## SOURCES :

Site de la sécurité routière

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaitre-les-regles/la-route-la-rue/le-code-de-la-rue2>

Consulté le 4 mai 2017